

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°009-2

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 47

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 21 janvier, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 janvier 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Monteiro

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction de la
Citoyenneté et du Développement Local/

OBJET : Signature de la convention de renouvellement d'agrément d'objectifs et de financement du dispositif Animation Collective Familles entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour tous Henri Roser) et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1er septembre 2020 au 31 aout 2024.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°244 du 22 septembre 2011 approuvant la création d'un centre social dans le quartier du Landy ;

Vu la délibération n°370 du 11 décembre 2012 délivrant l'agrément du Centre Social Roser par la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 3 ans ;

Vu la délibération n°129 du 23 juin 2016 délivrant l'agrément du Centre Social Roser par la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 2 ans ;

Vu la délibération n°259-2 du 19 décembre 2018 délivrant l'agrément du Centre Social Roser par la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de 2 ans ;

Vu le budget communal ;

Considérant, qu'afin de percevoir la prestation de service « Animation Collective Familles » allouée par la Caisse d'Allocation Familiale de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre du renouvellement de l'agrément du Centre Social Roser pour un période de 4 ans, une convention d'objectifs et de financement doit être signée entre la Commune d'Aubervilliers et cet organisme ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

AUTORISE le Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention n°20-073 A d'objectifs et de financement « Animation Collective Familles » pour la Maison Pour Tous Roser, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération.

DIT QUE : le financement de la prestation de service « Animation Collective Familles » alloué par la Caisse d'allocations familiales sera inscrit au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	fonction	Code dispositif
301C	7478	524	CAF

Reçue en préfecture le : 28/01/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210121-lmc119075-DE-1-1
Publiée le : 28/01/21
Certifiée exécutoire : 28/01/21

Le Maire,

Karine FRANCOLET

